

Le budget participatif en 6 étapes

1



Jusqu'au 5 juin
Un budget pour tous
Vous participez aux ateliers de co-construction du règlement

2



17 juin au 30 septembre
Déposez vos idées
Vous déposez vos propositions dans les mairies ou sur internet

3



1^{er} au 31 octobre
A nous de jouer !
Le Département analyse et sélectionne les idées recevables

4



1^{er} au 30 novembre
A vous de voter !
Campagne sur les projets soumis aux votes

5



Décembre
Les résultats
Annonce des projets retenus

6



2020-2021
En travaux
Le Département met en œuvre et finance les projets que vous avez choisis

Les Landes vos idées

BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN

Venez en discuter !

20 mai > Soustons
[Salle A Noste - 17 rue de Moscou]

23 mai > Mimizan
[Le Forum - Rue du jardin public]

28 mai > Dax
[Salle Amélie Charrière - 98 avenue Francis Planté]

3 juin > Mont-de-Marsan
[SDIS-Rond - Point de Saint Avit]

4 juin > Luxey
[Salle Les Cigales - 273 rue des Écoles]

5 juin > Mugron
[Salle Henri Emmanuelli - Avenue Carnot]

19h à 21h

budgetparticipatif.landes.fr

Département des Landes
23 rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan cedex
Tél : 05 58 05 40 40

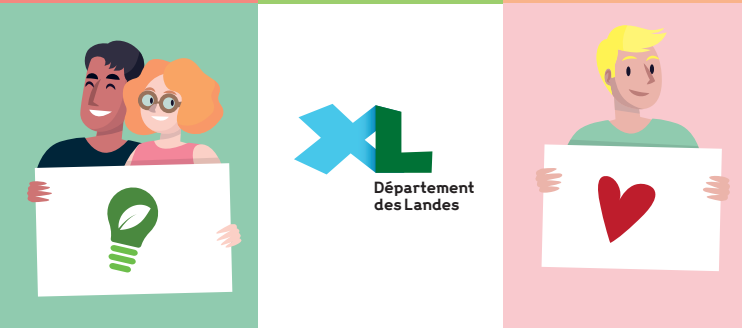
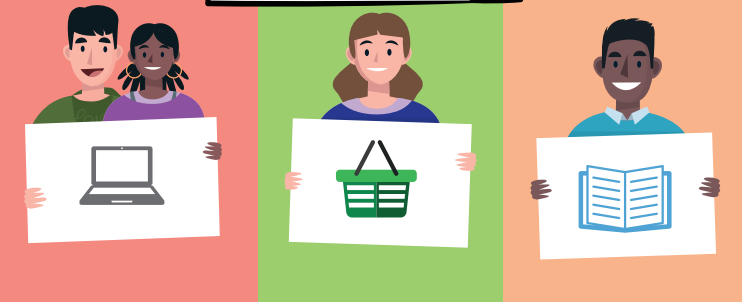
Contact :
bpc40@landes.fr

Les Landes, le Département



AVEC 1,5 M€ QUE FERIEZ-VOUS POUR LES LANDES ?

BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN
Les Landes vos idées



esens-creation.fr - Impression : DPT40 - Mai 2019

Les grandes étapes

Pourquoi un budget participatif citoyen ?



Les élus du Département ont fait le choix de donner aux Landaises et aux Landais les clés d'une partie du budget, vous permettant ainsi de participer directement à la transformation de votre territoire. C'est un moyen de garantir encore plus de transparence dans la gestion des finances publiques, d'inventer une nouvelle pédagogie de l'action publique et de s'appuyer sur la créativité de tous.

Le budget participatif citoyen permet aux Landais de décider de l'utilisation de 1,5 M€ cette année. Le Département a proposé que 10 % de cette somme soient réservés à des projets déposés par les jeunes.

LA CO-CONSTRUCTION DU RÈGLEMENT

Le Département vous invite à élaborer avec lui le règlement du budget participatif lors d'ateliers organisés sur votre territoire.

“Qui peut déposer une idée” ? “Qui peut voter” ? “Faut-il plafonner le budget des projets” ? “Qu'est-ce qu'un projet jeune” ? Voici quelques exemples de questions auxquelles nous réfléchissons ensemble lors des ateliers.

LE DÉPÔT DES IDÉES

Une fois le règlement publié, vous pourrez participer en déposant une idée, seul ou en groupe (collectif, association, classe, amis, famille) sur la plateforme numérique dédiée (budgetparticipatif.landes.fr) ou dans les urnes mises à disposition en mairie.

Pour être recevable, une idée doit :

- servir l'intérêt général ;
- relever du champ d'action du Département des Landes : solidarités, éducation, jeunesse et sports, environnement et cadre de vie, tourisme, culture et patrimoine, numérique et développement local ;
- concerner des dépenses d'investissement (projet de construction, d'aménagement, acquisition de matériels ou d'équipements durables).

Ne sont pas recevables les idées qui génèrent uniquement des dépenses de fonctionnement telles que des charges de personnel, l'achat de fournitures ou de consommables.

DES IDÉES AUX PROJETS

Les services du Département analysent la recevabilité, la faisabilité et le chiffrage de vos idées tout au long de la phase de dépôt.

LA CAMPAGNE ET LE VOTE

Les projets pré-sélectionnés sont portés à la connaissance du public : en ligne sur la plateforme du budget participatif et en mairie sous format papier.

Votre idée a été pré-sélectionnée ? Vous pouvez commencer à faire campagne. Le Département vous fournira un kit de communication (affiche, etc.).

Vous pouvez voter pour vos projets préférés soit sur la plateforme en ligne dédiée, soit dans l'une des urnes déployées dans l'ensemble des mairies.

« Il est plus que jamais nécessaire de placer les citoyens au cœur de la construction et de l'évaluation des politiques publiques. »

Xavier Fortinon,
Président du Département des Landes